

COMMUNE DE TALMAS

<p>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2007</p>
--

Sous la présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM. BORDET, ROUSSEL, PREVOT Samuel, LOMBARD, FREY, MACEWKO, PREVOST Christian, VAN DEN EYNDE

Etait absent excusé : M. DEBUYSSCHER

Etaient absents non excusés : Mme DHEILLY, MM. BEUVIN, TOULEMONDE, Mme LEBEGUE

Secrétaire : M. MACEWKO

1°) Ecole communale

a) Construction

Les classes préfabriquées ont été démolies fin Août, les arbres coupés et le bois évacué. A présent le terrain est prêt à recevoir les fondations de la nouvelle construction.

Une réunion de démarrage du chantier se tiendra le mercredi 26 Septembre afin de mettre au point le planning prévisionnel des travaux. En tout état de cause, M. BLOCKLET confirme que ces derniers devront être achevés pour la prochaine rentrée scolaire 2008/2009, souhaitant que le chantier ne subisse pas d'intempéries qui arrêteraient le chantier.

M. BORDET fait remarquer que l'entreprise BRUNEL fait preuve de sérieux dans la construction de l'espace associations, place publique, et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour les travaux de l'école.

M. le Maire fait part au conseil de l'arrivée de l'arrêté de subvention de 49 559 € du Conseil Général, subvention qui a fait l'objet d'un déplafonnement par la communauté de communes.

b) Recrutement d'un agent en contrat d'avenir

En raison de la construction de l'école et de la fermeture d'une classe, les élèves de la grande section maternelle et du cours préparatoire occupent la maison multiservices. De ce fait, une assistante maternelle s'avérait indispensable pour aider l'enseignante. M. Agnès DACHEUX de Beauval qui avait postulé spontanément il y a plusieurs mois, a été recrutée en contrat d'avenir pour une durée de trois ans. Cette personne possédait toutes les conditions requises pour accéder à ce recrutement. Pendant la période scolaire 2007/2008 elle est affectée à l'école, puis sera transférée sur le poste d'agent d'entretien de la salle socioculturelle, le contrat d'accompagnement à l'emploi de Mme DELICOURT, actuellement en poste, s'achevant en Mai prochain.

En ce qui concerne la cantine scolaire transférée à la salle du Tillu, M. BLOCKLET s'entretiendra avec les agents afin de finaliser l'organisation.

2°) Construction de l'espace associations place publique

Le gros œuvre, les enduits, le carrelage ont été réalisés. La plomberie est en cours.

Les travaux d'assainissement sont en cours d'achèvement.

M. BORDET pense que le bâtiment sera opérationnel début Novembre.

Reste à décider le choix du mur d'enceinte coté rue de l'Abbé Bréart et la montée de l'église. Deux possibilités sont offertes : soit garder le mur en briques et l'enduire, soit enlever la partie haute pour poser un grillage sur le soubassement. Des devis seront demandés.

Suite à la demande de M. Christian PREVOST, une visite du bâtiment est prévue le mardi 2 Octobre par la commission des bâtiments élargie à l'ensemble du conseil. A cette occasion, le problème du mur d'enceinte sera étudié.

3°) Centre de loisirs 2007

M. BLOCKLET informe le conseil que la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Amiens a effectué une visite des classes préfabriquées courant Juillet et a décidé, par arrêté préfectoral du 26 Juillet 2006, de les fermer, jugeant qu'elles ne permettaient pas d'accueillir des mineurs dans des conditions de sécurité physique suffisantes du fait que les bâtiments avaient fait l'objet de travaux préparatoires à leur destruction.

En conséquence, concernant l'organisation du centre de loisirs 2008, il sera proposé à la communauté de communes certains locaux communaux qu'elle sera invitée à visiter et à se prononcer sur la faisabilité du centre 2008.

3°) Réforme des documents d'urbanisme

A compter du 1^{er} Octobre, entre en vigueur la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Les procédures d'instruction vont être profondément modifiées pour répondre aux objectifs de respect des délais et de simplification des différents régimes d'autorisation existants. Dès lors, les conventions de mise à disposition établies entre les maires des communes dotées d'un document de planification et le Préfet pour l'instruction par les services de la DDE des demandes d'autorisation d'urbanisme, doivent être modifiées pour prendre en compte cette réforme.

De ce fait, considérant que la commune est dotée d'un plan d'occupation des sols, le conseil municipal décide de :

- Confier à la DDE tout ou partie de l'instruction des dossiers d'autorisation et d'actes d'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune et relevant de la compétence communale**
- De passer une convention avec l'Etat pour en définir les modalités d'application**
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et à déléguer sa signature pour certains courriers nécessaires à l'instruction des dossiers et suivant un arrêté pris dès la signature de la convention.**

A compter du 1^{er} Octobre, tous les envois de documents d'urbanisme seront transmis à la DDE et aux pétitionnaires en courrier recommandé avec accusé de réception, ce qui va entraîner une augmentation considérable des dépenses d'affranchissement du courrier.

4°) Politique territoriale du Conseil Général

M. le Maire remet aux conseillers un tableau faisant état de la consommation de l'enveloppe territoriale de subventions du Conseil Général de la Somme, via la Communauté de Communes, arrêté au 02/04/2007. Il rappelle que l'enveloppe financière 2005-2008 s'élève à 1 443 960 € pour l'ensemble des communes y compris la Communauté de Communes.

861 319 € de subventions sont d'ores et déjà engagés et le bonus acquis est de 131 041 €.

Les crédits disponibles s'élèvent à 713 682 € (induant le bonus acquis).

L'enveloppe allouée à la Commune de Talmas s'élève à 46 666.67 €. L'état de l'enveloppe au 02/04/2007 est de - 5 225.22 €. Le dépassement est dû à des projets de voirie communale d'intérêt local qui ont fait l'objet d'une demande de fonds de concours de la part de la Communauté de Communes pour un montant de 39 889 €.

M. le Maire donne la liste des projets de travaux des communes, en cours d'instruction au 6 Juin 2007 par la Communauté de Communes. On retrouve la construction du groupe scolaire dont la subvention s'élève à 49 558.90 €.

Pour l'ensemble des communes adhérentes à la Communauté de Communes, le montant des subventions possibles pour les opérations connues au 6 Juin 2007 est de 623 598 €. Le solde prévisionnel de l'enveloppe territoriale serait de 89 044 €. Pour Talmas, l'état de l'enveloppe avec la construction du groupe scolaire est de -54 784.12 €.

5°) Assainissement pluvial communal

M. BLOCKLET rappelle les fortes pluies d'orage de début Juillet qui ont causé des inondations conséquentes chez certains riverains de la rue des Acacias, causées par le débordement des fossés. Un dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposé en préfecture.

Dans l'urgence, M. le Maire a sollicité auprès de la Communauté de Communes, la pose de quatre puisards : 3 rue des Acacias et 1 rue de l'Eglise face au n° 14. Les travaux ont été réalisés courant Juillet. Un 5è a été creusé au coin de la rue du Pré Bégond.

En ce qui concerne les projets de voirie 2008, le conseil municipal va proposer à la Communauté de Communes l'assainissement pluvial avec bordurage des rues suivantes : rues des Acacias, Moqueuse, du Pré Bégond et du Boyaval. Il va demander la remise en état des rues de la Ville : trous en formation devant chez M. LENGLET, du Chemin de Beauquesne devant chez M. Christian DEBUYSSCHER : lit filtrant inefficace d'où dépôts d'eaux importants – sollicitation d'un puisard à cet endroit, Bertreux : affaissements de chaussée.

M. le Maire informe les conseillers de la décision de la Cour d'Appel Administrative qui avait été saisie par la Communauté de Communes pour l'imposition de la taxe à l'hectare sur les propriétés non bâties, hors villages. L'union des propriétaires qui était contre cette imposition a été déboutée. M. BLOCKLET rappelle que la taxe à l'hectare est utilisée pour l'entretien des chemins ruraux.

6°) Communauté de Communes : fauchage des talus des chemins ruraux

Suite à une réunion tenue en mairie en Juillet dernier avec les chasseurs de Talmas, MM. BLOCKLET, BORDET et ROUSSEL ont pris l'attache de la Communauté de Communes afin de lui faire part de leurs réflexions : éviter de faucher en Juin, mais plutôt à partir de mi-juillet. Il leur a été

expliqué qu'il n'y avait que deux engins et deux employés pour effectuer le fauchage et qu'ils ne pouvaient être partout en même temps, aux mêmes endroits. Le conseil municipal déplore cet état de fait ainsi que le manque de surveillance des travaux.

7°) Fiscalité locale

Comme chaque année, M. le Maire soumet au conseil municipal la possibilité offerte par l'Etat de modifier les taux d'imposition des taxes locales, entre autres un dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs.

Le conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition. Quant aux jeunes agriculteurs, ces derniers doivent déposer en mairie une demande de dégrèvement. Aucune demande n'étant parvenue, le conseil décide de maintenir l'imposition actuelle.

8°) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Consultable en mairie.

9°) Questions diverses

Ecole : sorties patinoire pour 25 élèves (grande section maternelle + cours préparatoire) de la classe de Mme Foratier : demande de prise en charge des frais par la commune (entrées + transports)

M. le Maire n'ayant pas été informé du projet pédagogique mis en œuvre par l'école et donc n'ayant pas pu l'étudier, il décide de reporter la demande à la prochaine réunion du conseil municipal. Il rencontrera la directrice de l'école.

Financement des écoles privées par les communes : M. Samuel PREVOT informe le conseil que le projet avait déjà été évoqué par l'Etat puis abandonné, mais qu'il reviendrait prochainement à l'étude.

Le « Café de la Mairie » : M. BLOCKLET donne lecture du courrier émanant de son gérant qui l'a informé de la fermeture définitive de son établissement au 30/06/2007, à moins qu'une proposition communale ne lui soit faite pour la conservation du site. Le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite.

Zone de Développement Eolien (ZED) : M. BORDET rappelle aux conseillers qu'ils ont été tributaires d'un questionnaire élaboré par un bureau d'étude et qui a pour but d'étudier le contexte local vis-à-vis de l'éolien. Il regrette le peu d'intérêt porté à son renvoi à la communauté de communes qui a en charge le projet.

Proposition d'acquisition d'extincteurs pour salle « espace associations » + remplacement de certains non conformes : coût 875.81 € TTC. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Talmas, le 1^{er} Octobre 2007

Le Maire – P. BLOCKLET